

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2026.03.02 Du 17 juin 2026																																						
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-six, le 17 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 11 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Richard LEJEUNE, Maire.																																							
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Compte de gestion 2025 du comptable public.																																							
Secrétaire de séance : Mahaba AL QAHWACHI	LE CONSEIL MUNICIPAL,																																							
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 5 Votants : 34 Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 1	Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles D. 2342-2 à D. 2343-5 et L.2121.29, Vu le compte de gestion 2025 présenté par Madame Nathalie MANIETTE comptable public du service de gestion comptable de Versailles, dont un extrait est joint à la présente délibération, Vu le projet de compte administratif 2025, présenté à l'issu de ce rapport, Vu l'avis favorable de la Commission des finances – affaires générales – vie économique – commerce du 4 juin 2026, Vu le projet de compte administratif 2025,																																							
Présents Le Maire Richard LEJEUNE <u>Les Maires-adjoints</u> Olivier DELAPORTE Sylvie d'ESTÈVE Anne CHAPELET Othman NASROU Florina POPA Mohamed KASMI Valérie LABORDE Emmanuel TAMBRUN Blandine BEAUPAIN <u>Les Conseillers</u> Benoît VIGNES Bruno BAYLE Laurent BOUMENDIL Danielle RAVILLION Pulchérie KOUAMÉ Isabelle JOUËT-PASTRÉ Séverine PEREZ Philippe LERIN Blaise VIGNON Mathilde JORROT Audrey AUBER Laurent DUFOUR Adrien BONIN Alexis LABORIA Mahaba AL QAHWACHI Jean-François BARATON Michel AUBOUIN Nathalie ZULIANI Stéphane MICHEL	Considérant que les résultats de clôture figurant dans le compte de gestion 2025 sont similaires à ceux du compte administratif 2025, <p style="text-align: center;">APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</p> A la majorité par 33 votes pour, et 1 abstention Nathalie ZULIANI. Arrête les résultats et totaux des différentes sections budgétaires comme indiqués sur le tableau ci-dessous :																																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">SECTION BUDGETAIRE</th> <th colspan="2">RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024</th> <th rowspan="2">PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025</th> <th colspan="2">RESULTAT DE L'EXERCICE : 2025</th> <th colspan="2">RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 2025</th> </tr> <tr> <th>Déficit</th> <th>Excédent</th> <th>Déficit</th> <th>Excédent</th> <th>Déficit</th> <th>Excédent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td></td> <td>1 600 279,97</td> <td></td> <td>6 991 564,32</td> <td></td> <td>5 391 284,35</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td></td> <td>4 679 747,30</td> <td>7 312,21</td> <td></td> <td>2 774 857,86</td> <td></td> <td>7 447 292,95</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>6 280 027,27</td> <td>7 312,21</td> <td>4 216 706,46</td> <td></td> <td></td> <td>2 056 008,60</td> </tr> </tbody> </table>		SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE : 2025		RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 2025		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	INVESTISSEMENT		1 600 279,97		6 991 564,32		5 391 284,35		FONCTIONNEMENT		4 679 747,30	7 312,21		2 774 857,86		7 447 292,95	TOTAL		6 280 027,27	7 312,21	4 216 706,46			2 056 008,60
SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024			PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE : 2025		RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 2025																																	
	Déficit	Excédent	Déficit		Excédent	Déficit	Excédent																																	
INVESTISSEMENT		1 600 279,97		6 991 564,32		5 391 284,35																																		
FONCTIONNEMENT		4 679 747,30	7 312,21		2 774 857,86		7 447 292,95																																	
TOTAL		6 280 027,27	7 312,21	4 216 706,46			2 056 008,60																																	
	Prend acte de la comptabilité des valeurs inactives qui se présente comme précisé dans le tableau annexé 1, Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2025 par le comptable public n'appelle ni observation, ni réserve, Précise que les résultats des comptes de gestion et administratif sont concordants.																																							
Absents excusés : Pierre QUIGNON-FLEURET, Anne-Sophie MARADEIX, Dominique PAGÈS, Antoine HULOT, Pascale ASKENFELD, Sébastien LECLER	<div style="text-align: right;">  Le Maire, Richard LEJEUNE </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-top: 5px;"> Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20260617-2026-03-02-DE Date de dépôt en préfecture : 22/06/2026 </div>																																							
Absents ayant donné pouvoir : Absents : Pierre QUIGNON-FLEURET pouvoir à Anne CHAPELET,	Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce document. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter : - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)																																							

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2025

40000 - CELLE ST CLOUD (LA)

Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES N° Inclusé	DEBIT		CREDIT		SOLDES	
	Balance d'entrée	Annulé en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Annulé en cours	TOTAL
Nature des valeurs inactives						
861						
Portefeuille	500,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
AFFAIRES GENERALES	500,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861						
862						
Correspondant						
AFFAIRES GENERALES	146,00	0,00	146,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	146,00	0,00	146,00	0,00	0,00	0,00
863						
Prise en charge titre et valeur	0,00	0,00	0,00	646,00	0,00	646,00
AFFAIRES GENERALES	0,00	0,00	0,00	646,00	0,00	646,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863						
TOTALX	646,00	0,00	646,00	646,00	0,00	646,00

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Annexe 1 – valeurs inactives